



# L'ACTUALITÉ DE VOTRE RÉGION

25 mars 2021

## RÉGION RHÔNE ALPES AUVERGNE

BNP PARIBAS

### VOS REPRESENTANTS



CEDRIC  
GRENIER

06 97 92 25 69



ALEXANDRA  
GROLEAS

06 68 49 63 91



LAETITIA  
GUICHARD

06 98 37 44 95



ALEXANDRE  
BERTHELOT

06 98 37 54 31



CAROLINE  
MELON

06 70 19 88 86



ISABELLE  
VION

06 62 84 53 89



JEAN PIERRE  
FEUTRY



MAGALI  
FRAILLON



OLIVIER PIERSON



JULIE LEQUEUX

**Les nombreux projets de restructuration impactent vos conditions de travail et BNPP ne semble pas très enclin à écouter votre mal être. La CFDT a souhaité commencer ce CSEE en insistant sur vos demandes et nos actions.**

### LA CFDT DEMANDE

#### ■ L'ABANDON DU PASSEPORT

D'après BDDF, l'obtention du passeport est une « simple formalité ». Dans ce cas, pourquoi imposer ce système qui va simplement amener deux salariés faisant le même métier à avoir deux montants de variable différents ? **La CFDT ne peut valider ces inégalités de traitement.**

#### ■ UNE GARANTIE MOTIV

Pour TOUS les métiers impactés par le modèle de service au quadrimestre d'embarquement.

#### ■ L'ANNULATION DE LA SANCTION « EXIGENCE BANCASSURANCE »

En tant que commerciaux, **tous vos actes de ventes doivent être pris en compte.** N'est-ce pas l'essence même de votre métier ?! D'autant que cette règle n'est ni acceptable, ni légale !

#### ■ LA RÉVISION DE LA RÈGLE DES CONGÉS

L'obligation de poser 20 droits en période estivale ne laisse plus qu'une semaine de congés et une poignée de RTT sur le restant de l'année pour tous les salariés des agences type 3. **Cette demande CFDT a été entendue.**

(plus de détails page 2)

#### ■ RESPECTER LES AVENANTS AU CONTRAT POUR LES SALARIÉS À TEMPS PARTIEL

Nouveau rythme de travail oblige, les salariés à temps partiel ont dû signer de nouveaux avenants. Les avenants ont été reçus très tardivement. **Pour la CFDT, aucune rétroactivité de ces temps partiels ne doit être appliquée.** Les salariés ne sont pas responsables du manque d'organisation de l'entreprise qui a souhaité changer les horaires des agences, à la hâte.

(plus de détails page 2)

#### ■ LA RÉVISION DE L'ACCORD METTANT FIN AU FORFAIT POUR TOUS LES CADRES

**La CFDT ne peut faire annuler cet accord signé par le SNB et l'Entreprise** qui ont convenu que le forfait n'était plus utile pour les cadres des agences de type 2 et 3. Mais, nous demandons l'intégration de la prime pour TOUS, **sans date butoir. Et qu'un même métier donne les mêmes droits.** Par exemple : pourquoi des CSI/CSEP cadres auraient-ils le droit au forfait et d'autres non ?

#### ■ ETENDRE LA POSSIBILITÉ DU TÉLÉTRAVAIL À PLUS DE MÉTIERS (CAF, BP, RÉGION ETC.)

**Il aura fallu que l'avocat de la CFDT écrive à la Direction pour qu'enfin des négociations soient prévues sur le sujet.** Nous attendons également de voir ce que BNPP compte proposer pour les salariés en télétravail rattachés à des restaurants d'entreprise qui, aujourd'hui, n'ont aucune contrepartie financière.

#### ■ FAIRE PREUVE DE TRANSPARENCE SUR LA RÉMUNÉRATION VARIABLE

Malgré le contexte sanitaire et l'engagement de chacun durant cette période de crise, BNPP déclare en 2021 **baisser de 4% l'enveloppe de rémunération variable** de l'exercice 2020. Sans prendre la peine de l'expliquer !

(plus de détails page 2)

#### ■ UNE ENQUÊTE SUR LA RÉELLE PERFORMANCE DE L'OUTIL CONTACT

Vous ne cessez de nous dire qu'il est désormais très difficile d'avoir SON client en ligne, dans une relation commerciale personnalisée où la confiance est nécessaire. L'outil contact gagne en taux de décroché ce qu'il perd en qualité de service. **Nous demandons une étude précise sur l'impact réel de ce nouvel outil tant pour les salariés que pour les clients.**

MODÈLE DE SERVICE



## BAISSE DES BONUS ANNUELS

JL.Bonnafé a lui-même annoncé que **l'enveloppe de variable 2020 allait diminuer de 4%**. Une baisse justifiée d'une part par des « **résultats décevants** » (crise sanitaire oblige) et par la demande de la Banque Centrale Européenne.

La vérité est que la BCE a demandé : « **une modération extrême sur la rémunération variable** » tout en « **payant des bonus aux équipes des réseaux qui sont en face des clients et qui touchent actuellement une prime annuelle très modérée** ».

La CFDT souhaite connaître **l'impact réel sur VOS salaires**. La Direction refuse de détailler cela et brouille les pistes. Pour nous, le message de la BCE est clair et s'adressait surtout aux plus gros salaires des banques. BNPP préfère diminuer le salaire de tous. Il est un peu facile de mutualiser les mauvaises nouvelles et d'individualiser les réussites.

## SALARIÉS À TEMPS PARTIEL : ATTENTION A VOS NOUVEAUX AVENANTS !

La Direction n'étant prête que pour réduire vos RTT, les avenants des salariés à temps partiel ont été reçus à posteriori avec une prise d'effet au 01/02/2021 (avec parfois 2 mois de retard !)

**La CFDT refuse que ce retard génère des rattrapages d'heures ou de jours de travail.** Suite à notre insistance, la Direction nous a confirmé qu'aucun salarié ne sera pénalisé par ce cafouillage. Nous ne pouvons que vous conseiller de bien suivre votre compteur de RTT et CA et de vérifier qu'aucun « rattrapage » ne vous soit demandé. Vos élus CFDT sont prêts à intervenir si besoin.

## MOTIV : CHANGEMENT DE RÈGLES AU DERNIER MOMENT

Alors que la Direction Générale nie les changements de règles MOTIV en cours de quadrimestre, nous constatons qu'à un mois de la fin du Q1 2021, les transformations des "PGE1" en "PGE2" sont retirées de votre production sous couvert d'un bug informatique. Seuls les nouveaux PGE rentrent dans la rubrique "Crédit Pro".

De même, l'outil BNPP ne reconnaît pas certaines pièces justificatives permettant de « toper » KYC and Collect.

**Ne serait-ce pas un changement de règles ?????**

Rappelons tout de même que la loi précise que les objectifs doivent être réalisables, fixés et connus en début d'exercice.

## INSPECTION DU TRAVAIL EN VISITE

Le secteur bancaire, entre autres, est dans la ligne de mire. Ici et là, l'inspection du travail se déplace sur site pour contrôler les dispositions mises en place par l'entreprise sur le télétravail et les règles sanitaires.

Les managers ont été « briefés » afin de préparer ces éventuelles visites. En cas de contrôle, un représentant de la Direction doit se déplacer où à minima se connecter à distance afin de vous accompagner.

**Rassurez-vous ces visites ne sont pas dirigées contre vous.**

## CHARGE D'ACCUEIL

Depuis des mois, les élus CFDT dénoncent un manque de transparence de la charge accueil pris en compte dans votre MOTIV. Combien ? Est-ce bien en adéquation avec le réel temps d'accueil effectué ?

Visiblement, la Direction semble enfin avoir entendu et travaille sur une nouvelle façon de mesurer ce temps d'accueil. Nous attendons désormais les actes...



CELINE  
WLASSOW  
CHARRIER



NICOLAS  
TARDY



PATRICIA  
PANO



SONIA  
GUIGO

## COVID COUVRE FEU

La Direction pensait sans doute que le couvre-feu durerait 2 semaines d'où leur mesure de fermeture anticipée à 17h15 pour que chaque salarié d'agence puisse rentrer avant 18h.

BNPP profite du changement d'horaire pour finalement fermer les agences à 18h30. Pour les horaires tardifs du jeudi, les salariés ne pouvant rentrer chez eux en 20 mn (et ils sont nombreux) doivent contacter leur GI pour demander une attestation.

Ne prenez pas le risque de vous faire verbaliser !

## MY MOBILITY

Tous les postes vacants ne font pas l'objet d'une annonce dans MY MOBILITY dès lors qu'un collaborateur est identifié, prioritaire suite à la suppression de son poste ou de retour de congé maternité.



## CONSEILLERS EN AGENCE DE TYPE 3 NOUVELLE RÈGLE POUR VOS CONGÉS

Nous réclamons depuis des mois la modification de la règle des congés (obligeant à poser 20 CA dont au moins 10 consécutifs, entre le 1 juin et le 15 octobre de chaque année). Une règle injuste pour les salariés d'agence de type 3 qui n'ont désormais plus que 5,5 RTT annuels. Si la DG ne souhaite pas, pour le moment, revenir sur cette règle, **la Région a accepté la demande de la CFDT** : les salariés d'agence type 3 ont l'autorisation de ne poser que 15 CA sur la même période estivale dont 10 consécutifs (avec accord de leur manager).

